

des questions alors que c'est mon État qui a fait de moi ce que je suis à travers l'Éducation nationale. Nous sommes obligés de regarder ce qui se passe dans le privé à cause des questions que l'on se pose dans le public. J'aimerais qu'il y ait de l'écoute par rapport à cela car je fais partie des gens qui sont fiers de payer des impôts élevés pour contribuer à un système social. Deuxième chose : ma fille fait partie des 85 % d'enfants qui vont au périscolaire. Il n'y a pas de raison de s'en féliciter ; c'est juste que je n'ai pas d'autre solution.

**Monsieur le Maire** : Merci pour toutes ces observations très concrètes.  
Madame LEKIEFFRE.

**Madame LEKIEFFRE** : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole. Marie-Laure LEKIEFFRE, directrice de l'école maternelle Cépré. Il ne faut pas se tromper de problème. Ce n'est pas le scolaire contre le périscolaire. Loin de là. Nous partageons souvent les mêmes problématiques. Je n'aurais pas le panache de mon collègue Roger pour parler de la chronobiologie. Je vais tout de même en parler un peu. Sans vous dévoiler mon passé, j'ai pu assister aux cours du chronobiologiste François TESTU que tout le monde connaît. Il n'y a pas que le matin qu'on apprend, on apprend aussi très bien l'après-midi. On sait très bien que le rythme d'un enfant en maternelle est différent de celui d'un enfant d'élémentaire voire de collège et de lycée. Ce qui est dommage, c'est que cette cote, qui est mal taillée pour tous, n'est pas la meilleure des solutions.

Depuis 5 ans, les problèmes restent les mêmes : la discontinuité des temps et des intervenants impacte les élèves notamment les plus jeunes et les plus en difficulté ; les enfants sont perdus au niveau de la structuration du temps. Une collègue a évalué que la structuration du temps est déplorable entre les enfants qui avaient connu l'ancien rythme et le nouveau. Le turnover des animateurs ne permet pas de mettre en place des projets, de s'accorder sur les règles communes entre scolaire et périscolaire quand elles existent. Enfin, le partage des locaux reste difficile et demeure insoluble puisque nos bâtiments parisiens ne sont pas extensibles. Je regrette qu'il n'existe pas une évaluation concrète du dispositif au regard de l'objectif principal de la réforme des rythmes qui est l'amélioration de la réussite scolaire.

**Madame RIVERIN** : Bonjour. Delphine RIVERIN. Je suis présidente de l'association des parents d'élèves de l'école Cépré. Je ne vais pas reprendre ce

qu'a dit Madame LEKIEFFRE. Je voulais juste vous signaler que nous faisons partie des conseils qui ont émis le souhait d'un retour à la semaine de quatre jours en raison notamment de notre difficulté de compréhension de ce qui se passe sur le périscolaire. Nous avons beaucoup entendu parler d'une possibilité pour l'académie d'arbitrer une situation a priori de blocage puisque effectivement, nous n'arrivons pas à rouvrir des débats quels qu'ils soient. J'aimerais savoir quels sont les vrais chiffres car on entend que certains conseils se sont prononcés et d'autres pas. Nous aimerions savoir exactement ce qui est dit et à partir de quand l'académie veut bien prendre en compte le sujet. Faut-il que 50 % des conseils se prononcent pour un retour ou moins ? Pouvons-nous envisager quelque chose à ce titre-là, au moins pour relancer un débat ?

Concernant le périscolaire, nous avons fait un sondage auprès des parents de l'école. Ce n'est pas seulement le conseil qui s'est prononcé. Tous ceux qui ont connu le système d'avant se sont prononcés pour un retour à la semaine de quatre jours notamment en raison de la fatigue constatée sur leur deuxième enfant. Pour l'anecdote, il y a aussi pas mal de parents qui se sont prononcés pour un statu quo alors même qu'ils ne laissent pas leur enfant sur le périscolaire.

Sur le périscolaire, nous ne devons pas nous plaindre car nous avons une REV assez dynamique qui essaye de maintenir les choses en l'état. Mais le fait est que sur les écoles maternelles, il n'y a aucune offre. J'entends qu'il y a plein d'associations susceptibles d'intervenir. Nous, nous n'avons que des personnes qui ne sont globalement pas formées à la petite enfance, qui changent tout le temps. Je pense que pour la REV, c'est un casse-tête à gérer. Que l'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'offre pour les maternelles car il y a tout un tas d'associations indépendantes de l'école qui proposent des choses super y compris pour les petits. Je voudrais savoir pourquoi les maternelles sont toujours les lésés de cette réforme.

**Monsieur le Maire** : Encore peut-être une ou deux questions et ensuite on répondra. Madame.

**Madame PAGES** : Bonjour, je suis Laëtitia PAGES, maman d'un enfant à l'école maternelle Mademoiselle. J'entends bien que les rythmes scolaires sont une question essentielle et qu'ils peuvent favoriser l'apprentissage. Il me semble toutefois que nous n'avons pas abordé les conditions d'enseignement, aujourd'hui,

dans nos écoles. À titre exemple, à l'école Mademoiselle, il y a 147 élèves. On risque une fermeture de classe ; le seuil étant à 150. Cela veut dire que nous serons à plus de 29 élèves par classe avec des doubles niveaux. On aura une ASEM en moins. Monsieur GOUJON a bien souligné leur importance notamment sur la propreté. On sera quasiment à effectif constant et c'est vraiment très inquiétant. Nous voulions demander de faire passer le message à Monsieur DESTRES via Monsieur DESCHAMPS à qui nous avons fait parvenir un courrier pour souligner nos inquiétudes. Une pétition va également leur parvenir d'ici quelques jours. Merci de votre écoute.

**Monsieur le Maire** : On répondra à cette première salve de questions. Cela vous donnera le temps de réfléchir à une deuxième série de questions. Madame.

**Madame VINCI-GUERRA** : Nicole VINCI-GUERRA, titulaire remplaçante sur le XV<sup>e</sup> arrondissement, professeure des écoles et représentante du Snudi Force ouvrière, syndicat national unifié des directeurs, des professeurs des écoles et des instituteurs. La nouvelle organisation du temps scolaire est rejetée par beaucoup ; parents et enseignants. Monsieur BLOCHE citait Monsieur le ministre qui dit : « *Je laisse la possibilité de choisir* ». Cela fait éclater le cadre national. Enseignants, parents d'élèves et la plupart des municipalités ont utilisé très majoritairement - à plus de 90 % - la possibilité de dérogation pour revenir à la semaine de quatre jours et non pas seulement pour des raisons budgétaires. La semaine de quatre jours sur 36 semaines est majoritaire dans le pays.

Nous souhaitons que la dérogation devienne la norme nationale et que soit établie la stricte séparation scolaire - périscolaire qui redonnerait à l'école publique son véritable cadre. Pour la survie de l'école de la République, la dérogation majoritaire doit devenir la norme. C'est parce que nous respectons le principe d'égalité de tous les enfants devant l'instruction que nous demandons le retour à une norme nationale. Je vous remercie au nom de tous les enseignants de l'école publique.

**Monsieur le Maire** : Merci Madame. Nous allons maintenant essayer de répartir les réponses entre Patrick BLOCHE et ses collaborateurs puis l'académie et mes collègues élus du XV<sup>e</sup> qui suivent ces sujets.

**Monsieur BLOCHE** : Je vais balayer rapidement les sujets. Je vais mobiliser Bérénice DELPAL et Christophe DERBOULE et la cheffe de la circonscription

des affaires scolaires. Le hasard de mon calendrier m'a amené hier à l'école de la rue Saint-Lambert dans le XV<sup>e</sup> arrondissement. J'y ai connu un moment d'exception avec une collègue députée du Calvados, Laurence DUMONT, devant une classe de CM2 qui nous a présenté un travail remarquable de préparation de l'enjeu des JO 2024 à Paris. J'étais avec cette enseignante et cette députée qui était venue dans cette école parisienne pour s'inspirer de ce qui s'y faisait et pour voir s'il pouvait y avoir un échange entre le Calvados et Paris. J'ai échangé avec le directeur d'école et l'enseignante sur des problèmes de fonctionnalité concernant les articulations temps scolaire/temps périscolaire/temps extrascolaire sans que l'on m'interpelle en me demandant de revenir à la semaine de quatre jours. Surtout, j'ai assisté au basculement qui est intervenu puisque hier nous étions mardi et qu'à 15 heures, les enfants ont basculé dans une grande harmonie - de mon point de vue - sur le temps périscolaire. Je dis cela parce que beaucoup d'interventions - c'est normal, je m'y attendais un peu - dressent un tableau qui ne correspond pas forcément à ce que je vois et ce que j'ai sous les yeux. Il a été dit, de manière un peu lapidaire, que les enfants ne passent leur temps qu'à dessiner et à colorier ; bref, qu'ils passeraient deux fois 1 h 30 dans des activités occupationnelles. Je rappelle que, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement, il y a 1 610 ateliers dont 125 consacrés aux arts du spectacle, 211 aux arts plastiques et loisirs créatifs, 40 à la découverte des civilisations, du patrimoine et des langues, 42 à l'environnement et à la prévention, 728 ateliers d'éveil, 46 ateliers consacrés à l'image, au cinéma et aux arts numériques, 92 consacrés aux jeux, 32 à la littérature et aux contes, 51 à la musique et au chant, 60 aux sciences et techniques et 183 au sport et à la détente. Excusez-moi pour cette liste à la Prévert mais concrètement, c'est ça les ateliers périscolaires. C'est un contenu qui est dans le continuum...

Intervention hors micro.

**Monsieur BLOCHE** : Écoutez, est-ce que j'ai manifesté quoi que ce soit par rapport à ce que vous avez dit ? Non. Permettez-moi donc de vous répondre. Je vous ai seulement donné le nombre d'ateliers et leurs thèmes simplement pour vous dire qu'il n'y a pas de l'occupationnel. Il y a incontestablement une contribution qui est un complément d'apprentissage et qui amène à ce qu'il y ait ce continuum entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

Sur le rapport de la Chambre régionale des comptes cité par Madame GATEL : je pense que, quand on est élu, on ne prend pas ce document comme référence surtout quand la Chambre régionale des comptes en 2018, comme elle l'a déjà fait lors de ses deux précédents rapports, nous demande de supprimer la décharge des directeurs d'école - qui est à partir de 5 classes à Paris quand elle est de 13 au niveau national -, les 800 professeurs de la Ville de Paris qui interviennent en grande partie sur le temps scolaire et les indemnités versées aux directeurs d'école du fait du surcoût d'activités que représente le périscolaire. Il faut maîtriser les dépenses publiques mais, à mon sens, il faut le faire de manière pertinente, en tout cas pour ne pas pénaliser soit les adultes qui forment la communauté éducative et par là même les enfants surtout lorsque vous évoquez une baisse de l'encadrement sur le temps des cantines. J'en parlais avec Philippe GOUJON qui préside la Caisse des écoles du XV<sup>e</sup> arrondissement et nous avons failli tomber, l'un et l'autre, de notre chaise.

Je ne suis pas venu ici, Mesdames et Messieurs, pour vous dire que nous sommes accrochés à la semaine de quatre jours et demi à Paris comme le mollusque à son rocher. Ce n'est pas du tout ce que je suis venu vous dire. Je suis simplement venu vous dire qu'à la rentrée 2017, 36,8 % des communes et 31,8 % des écoles soit 28,7 % des élèves sont revenus à la semaine de quatre jours. Beaucoup de communes, souvent petites et moyennes, l'ont fait pour des raisons financières. C'est un constat. Ce n'est pas un jugement. J'ai même des amis politiques qui sont Maires de communes qui sont revenues à la semaine de quatre jours. Mon propos n'est même pas partisan. C'est un constat qui amène à ce que l'on ne considère pas que Paris serait une exception en France qui s'accroche à la semaine de quatre jours et demi. Je vous le dis avec une grande sincérité : si nous la maintenons, c'est parce que nous croyons à ces activités périscolaires et à ce qu'elles apportent à tous les enfants parisiens. Et puis, j'ai été pendant quatre mandats - durant 20 ans - député de la Nation. En l'occurrence, j'ai vécu, étant à l'époque membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en 2008 le décret DARCOS et le passage à la semaine de quatre jours. Je me souviens du front uni des associations de parents d'élèves, des syndicats d'enseignants qui étaient vent debout contre le décret DARCOS et le retour à la semaine de quatre jours.

Beaucoup de vos interventions ont concerné les TAP en maternelle. Je me suis déjà permis de m'exprimer ; je laisserai à Bérénice et à Christophe le soin d'y revenir. Les TAP de maternelle en 2018 ne sont pas celles de 2013. Le nouveau marché que nous avons lancé en janvier dernier va encore plus loin avec la notion forte de parcours libre. Je ne veux pas rentrer dans les débats et les controverses faisant appel à des chercheurs d'un côté et à des chronobiologistes de l'autre. Il y a eu une grande évolution entre 2013 et aujourd'hui. Un dispositif uniforme avait été mis en place, au départ, pour les maternelles et les élémentaires. En 5 ans, les dispositifs ont été différenciés, par étapes successives, pour corriger tout ce qui posait problème en maternelle.

De ce fait, nous évoluons constamment. Il y a eu une mission d'information pluraliste qui a travaillé sur cette évaluation et ce sont ses recommandations qui nous amènent à modifier le dispositif constamment.

Voilà ce que je voulais vous dire assez rapidement. Je voudrais laisser le soin à Bérénice et à Christophe de revenir sur un certain nombre de sujets qu'ils ont dû noter et notamment sur tous les problèmes concernant les animateurs. Je dis cela parce que ce sont 110 000 enfants qui profitent des activités périscolaires pour tout Paris dans 16 000 ateliers éducatifs. Je vous ai donné ceux du XV<sup>e</sup> arrondissement. Cela a amené à recruter 2 000 animateurs et à les former. La DASCO a d'ailleurs ouvert récemment une école des métiers. Nous avons, de plus, recruté 400 ASEM supplémentaires. Sur cet aspect des ressources humaines, nous avons progressé, formé et recruté.

De plus, la loi nous oblige à passer par le code des marchés public. Il peut y avoir légitime déception à ne pas voir un beau projet associatif retenu mais nous sommes soumis à des contraintes sur lesquelles il serait utile de revenir pour expliquer comment sont choisis les fameux temps d'activités périscolaires.

J'ai été très sensible au témoignage de l'ancienne maîtresse spécialisée. Je comprends votre émotion par rapport à l'état de votre salle de classe. Je suis très sensible à ce que vous dites. Ce sont des problèmes que je ne nie pas, bien au contraire peut-être parce que je suis maniaque de nature. En tout cas, je comprends très bien votre émotion. Là aussi, les choses ont évolué. Je suis très heureux qu'à l'heure d'aujourd'hui dans 75 % des conseils d'école, les REV sont invités par les directeurs et directrices d'école. Il peut y avoir des situations

très conflictuelles - Florian SITBON en connaît bien une - mais les rapports se sont harmonisés. S'il y a pu avoir confrontation ou si les directeurs et directrices d'école ont pu avoir le sentiment de voir leur autorité contestée ou d'avoir une sorte de concurrence avec les REV sur le temps périscolaire, il y a eu dans beaucoup de cas une harmonisation. Je suis très heureux que dans 75 % des conseils d'école, les directeurs d'école invitent les REV. Cela permet aux enseignants et aux parents d'élèves de pouvoir consacrer une grande partie de l'ordre du jour des conseils d'école à parler du temps périscolaire.

De ce fait, Monsieur le Maire, je me permets de vous donner une idée qui n'est pas la mienne : dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement voisin, il y a eu la négociation d'une charte de bonne conduite qui a été longuement discutée. Je serai favorable à ce que l'on puisse développer ces chartes de bonne conduite dans tous les arrondissements. Je le dis avec la plus grande solennité : une salle de classe n'appartient à personne. C'est un bien de la collectivité en tant que telle. Mais à partir du moment où il y a des activités scolaires et périscolaires qui se développent dans le même lieu, il est nécessaire que des engagements respectifs soient pris. C'est un respect minimal. Bérénice, vous prenez la suite.

**Bérénice DELPAL** : Rapidement parce que vous avez dit énormément de choses. Je vais peut-être insister sur la priorité, la préoccupation constante de la Ville et de la Direction sur la spécificité des maternelles. En effet, les choses ont évolué depuis le début et la mise en place de la réforme avec une attention particulière aux types d'activités que nous pouvons proposer, à la formation de nos ASEM, de nos animateurs et des outils que l'on pouvait leur proposer. Un travail très précis et très intéressant a été fait avec des éducatrices de jeunes enfants, avec les centres de ressources petite enfance qui se sont développés et qui permettent, sur le terrain, à nos personnels d'aller apprendre des techniques et des manières de faire beaucoup plus adaptées aux petits. Nous essayons en permanence de nous adapter et de concilier des activités intéressantes et une forme de continuité dans la référence pour les enfants vis-à-vis des adultes ; d'où le fait qu'une grande partie des activités proposées dans les TAP pour les maternelles soient exercées en régie par nos propres ASEM et animateurs, pour que ce soit des personnes que les enfants connaissent et reconnaissent facilement. Il y a également une partie sur la base d'activités menées par des

associations et des intervenants extérieurs que nous nous efforçons de choisir selon des critères spécifiques et adaptés aux petits.

Concernant les réponses à l'appel à projets : je ne pense pas qu'il y ait de secret dans la composition de la commission locale. Sans doute pourrions-nous en parler d'un point de vue de la méthode si nécessaire. Je ne sais pas quel est concrètement le type de rendu d'information qui est donné. Je trouve absolument normal de savoir si on est retenu ou pas et pour quelle raison même si on n'a pas, sur des milliers de réponses, les moyens d'en donner une suffisamment détaillée. En tout cas, on doit une réponse aux personnes et aux associations qui postulent ; cela me paraît absolument normal. Si ce n'est pas le cas, nous veillerons à ce que cela soit fait et que des réponses soient apportées. Cela me paraît absolument essentiel.

Concernant les locaux : Patrick BLOCHE vient de le dire, ils ne sont pas extensibles. Nous avons des locaux à partager et à utiliser ensemble selon des règles de bonne conduite et de vie commune qu'il faut apprendre à élaborer, à partager et à comprendre ensemble. Je pense que c'est tout l'intérêt aussi de poursuivre et de trouver des voies d'amélioration. C'est ce qui a été dit ce soir. Cela a été rappelé avec la participation des REV aux conseils d'école et cette appropriation progressive, dans la durée, de la coopération entre le personnel de la Ville, de l'éducation nationale et la meilleure articulation de ces temps. Cela peut se faire, à mon sens, dans la durée, dans des démarches constructives et coopératives. Nous avons l'exemple d'un arrondissement voisin qui a travaillé là-dessus et cela s'est très bien passé. Je crois que c'était le souhait aussi sur cet arrondissement de mener un travail de ce type.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur DERBOULE veut-il ajouter quelque chose ou Madame JEANNIN ? Les deux ?

Monsieur DERBOULE : Effectivement, il y a eu plusieurs évaluations du dispositif périscolaire dans sa globalité car ce ne sont pas que les ateliers TAP. La réforme des rythmes éducatifs a également permis de faire passer toutes nos activités périscolaires sous ce que nous appelons le régime des accueils collectifs de mineurs c'est-à-dire que nous appliquons une réglementation nationale qui nous impose des taux d'encadrement, des taux de qualification et aussi l'élaboration d'un projet pédagogique sur les différents temps. Les TAP

sont déclarés au titre des accueils collectifs de mineurs ainsi que l'interclasse et les activités du soir. Non seulement, nous avons eu des évaluations externes et internes mais nous sommes contrôlés régulièrement par la Préfecture de Paris via la Direction départementale de la cohésion sociale qui passe régulièrement dans les écoles pour vérifier l'organisation des activités, les conditions d'accueil des enfants et le contenu du projet pédagogique. C'est donc un contrôle régulier. Il y en a dans toutes les écoles parisiennes.

Nous avons également un partenariat dans le cadre du projet éducatif territorial parisien regroupant 4 signataires : la Ville de Paris, le Rectorat de Paris, la Préfecture de Paris, la Caisse d'allocations familiales qui verse des subventions à la Ville. Il y a aussi des contrôles de la CAF dans les écoles pour vérifier que les engagements pris par la Ville de Paris sont bien respectés ; ce qui est tout de même la garantie d'une certaine qualité des activités que nous proposons aux enfants.

**Monsieur le Maire** : Merci. Madame JEANNIN, un mot ?

**Madame JEANNIN** : Simplement pour compléter un peu ce qui a été dit. Sur la petite enfance, nous sommes conscients des progrès à faire pour améliorer la qualité des ateliers du périscolaire. Nous essayons autant que faire se peut et compte tenu des ressources qui sont à la disposition des écoles, de développer des « espaces maternelles » où les enfants sont libres de circuler et de découvrir des activités variées. Nous avons un centre de ressources qui n'est pas dans cet arrondissement mais qui profite aux animateurs pour se former et pouvoir ensuite prendre des idées pour la mise en place de ces espaces maternelles. Il y en a actuellement six dans l'arrondissement : à Brancion, Miollis, Volontaires, Amiral-Roussin, Gerbert et Balard. C'est quelque chose que nous cherchons à développer mais cela suppose des espaces. Cela rejoint un peu les problématiques qui ont été évoquées : il est effectivement difficile de partager des espaces et il faut, en effet, respecter et sanctuariser l'espace de travail des enseignants et des scolaires. Mais, il faut aussi pouvoir avoir des ressources pour monter ces activités. Je circule beaucoup dans les écoles en ce moment et je vois parfois des centres de loisirs qui n'ont aucun espace, des REV installés dans des préaux. C'est aussi une difficulté. On ne pousse pas des murs. La qualité est parfois en fonction de ce que l'on a à disposition et de ce que l'on peut faire.

Concernant l'interclasse, c'est en effet un temps compliqué où il faut à la fois beaucoup d'équipes et au cours duquel on est confronté à la difficulté du recrutement des animateurs. C'est peut-être le temps où il y a le plus de vacataires contrairement au temps des TAP ou extrascolaires où nous avons des personnels titulaires et contractuels. Cela pose parfois des difficultés. Cela ne veut pas dire que ça se passe toujours mal mais c'est vrai que c'est un sujet sur lequel à la CASPE on souhaite travailler pour faire un recrutement de qualité et avoir davantage de viviers pour pouvoir recruter nos animateurs qui sont systématiquement formés. Nous essayons dès qu'ils arrivent et qu'ils doivent intervenir sur une école de leur assurer un minimum de formation. Ce qui est compliqué dans ce temps, c'est qu'il faut à la fois faire déjeuner les enfants et, dans le même temps, essayer de leur proposer des activités qui sont intéressantes et pas trop accaparantes pour qu'ils puissent souffler. Il y a une vraie problématique sur l'interclasse. C'est un temps sur lequel nous travaillons beaucoup afin d'améliorer ce qui est proposé aux enfants et par là réduire toutes les difficultés qu'il peut y avoir parce que c'est un temps où les enfants peuvent se défouler.

Monsieur le Maire : Merci Madame JEANNIN. Je vais passer la parole au représentant de l'académie, Monsieur DESCHAMPS.

Monsieur DESCHAMPS : Je ne vais pas reprendre tous les points car il est tard. Je vais, tout d'abord, préciser que si l'académie participe et valide le PEDT avec la DDCS et la CAF, c'est d'abord parce qu'il y a un cahier des charges donné à la collectivité. Il y avait jusqu'à présent un fonds de soutien et ce cahier des charges devait être validé par le Recteur. C'est à ce titre-là que l'Éducation nationale est partie prenante. Je rappelle aussi que l'Éducation nationale ne prône pas non plus un modèle plutôt qu'un autre. La décision du directeur académique et du recteur intervient au bout du compte lorsque les parties concernées se sont prononcées : les conseils d'école et la collectivité. Nous, nous mettons en œuvre.

Pour ce qui concerne l'impact sur le temps scolaire, si nous devons travailler avec 5 matinées, j'ai insisté tout à l'heure sur le fait qu'il serait intéressant de voir comment nous pouvons aller jusqu'au bout du principe. En effet, dans l'enquête à laquelle je faisais référence, concernant 95 écoles élémentaires et maternelles, les enseignants répondaient que cela n'avait pas beaucoup changé leurs pratiques

dans leur emploi du temps. Ce qui nous intéresse c'est de prendre en compte les temps d'attention du matin et de l'après-midi. Ceux du matin sont assez tardifs. Il y a des activités à forte sollicitation cognitive dans tous les domaines qui peuvent de préférence avoir lieu le matin ; souvent les mathématiques et le français. Je ne veux pas faire de débat là-dessus. Je ne vais pas dire que l'après-midi, on fait du coloriage. Vous avez bien compris que ce n'était pas du tout ce que j'avais dit.

Concernant les apprentissages, je reviens, Madame, à ce que vous avez dit : depuis cette réflexion sur la mise en œuvre de la réforme 2013, nous avons réfléchi aux moyens d'alléger la journée scolaire, la charge cognitive des enfants, de façon à ce qu'ils soient plus disponibles, qu'ils puissent s'épanouir et apprendre mieux. Six heures, 7 heures, 8 heures, ça peut être considéré comme beaucoup ; toutes les heures ne se valant pas, à un moment, il y a beaucoup d'enfants qui décrochent. Si on est sur une base de journées courtes ou d'alternance de journées courtes et longues, comme c'est le cas à Paris, on cherche avant tout à aménager une disponibilité optimum des élèves. Du coup, cela suppose que le temps périscolaire ne soit pas le temps des apprentissages. On apprend à l'école pendant le temps scolaire mais pas pendant le périscolaire sinon on rallonge encore plus la journée scolaire. Comme l'a dit Monsieur BLOCHE, le temps périscolaire est un temps de jeu, de détente, d'ouverture sur l'extérieur, aux arts, au cinéma... Bien sûr, on apprend indirectement. En tout cas, la démarche cognitive n'est pas la même et l'objectif, ce que nous demandent les enseignants, c'est de les laisser s'occuper du temps d'apprentissage et ensuite de travailler ensemble dans une articulation intelligente du scolaire et du périscolaire. Nous avons, par exemple, un parcours d'éducation artistique et culturelle qui a vocation à se décliner à la fois sur le scolaire, périscolaire et l'extrascolaire parce qu'il est important que les parents eux-mêmes poursuivent dans un continuum ce qui est commencé à l'école, poursuivi après l'école puis à la maison. J'observe que dans l'enquête que nous avons conduite, il y a beaucoup d'enseignants qui ne connaissent pas le PEDT. Cela peut s'améliorer. On peut progresser dans ce domaine. Mais nous, nous avons vocation à essayer de favoriser le plus possible le projet d'école et de faire en sorte qu'il soit pensé dans l'articulation avec le temps périscolaire.

Concernant la maternelle : vous avez dit, Monsieur, avoir l'impression que tout cela n'est pensé que pour l'élémentaire. L'après-midi, si on parle des petits, il y a un temps important consacré à la sieste. Sur les journées longues, il y a, heureusement, encore des temps d'apprentissage. Il y a aussi des niveaux et des âges en maternelle où les temps de repos sont plus courts voire inexistantes. Nous utilisons les rythmes scolaires en maternelle aussi. Ce n'est pas le français et les mathématiques mais, on va travailler sur des compétences langagières, sur la construction du nombre en essayant, de la même manière, de choisir des moments où les enfants sont les plus attentifs lorsqu'il s'agit de tâches qui réclament une attention particulière.

Je crois que c'est un sujet polémique mais il faut reconnaître qu'il n'y a pas de place dans le privé. Donc, il n'y a pas de fuite vers le privé à Paris. Il y a peut-être une demande mais il n'y a pas de fuite faute de place. Le ministère accorde peu d'emplois à l'académie pour ouvrir des postes dans le privé. Il y a, c'est vrai, un accroissement. La proportion supplémentaire que nous observons est abondée pour les trois quarts par des enfants qui viennent des départements limitrophes à Paris. Il y a très peu, à l'intérieur de Paris, d'enfants qui changent pour aller dans le privé car il y a peu de place ; il faut le reconnaître.

J'oubliais la question de la consultation. Je ne vais pas me dérober à cette interrogation qui est de savoir pourquoi l'académie n'organise pas une consultation des enseignants sur la question des rythmes scolaires. Ce n'est pas son rôle d'organiser les choses. Si les conseils d'école veulent s'exprimer, qu'ils le fassent. Ce n'est pas à l'académie de prendre l'initiative d'une consultation. C'est aux conseils d'école de prendre l'initiative d'inscrire ces points à l'ordre du jour ; raison pour laquelle l'académie n'a pas réalisé de consultation.

Enfin, pour ne pas prolonger trop longtemps mon intervention, je ne voudrais pas être resté sourd à la question de l'école Mademoiselle. Je vous invite Madame à venir me rejoindre tout à l'heure à la fin de la réunion. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Nous sommes très attentifs à la situation de l'école Mademoiselle comme d'autres d'ailleurs. On pourrait citer le 42, rue d'Alleray et quelques autres. Tout cela se discutera. Merci de votre écoute. Je voudrais passer la parole à Chantal ROLGEN qui est mon adjointe chargée du premier degré puis à Jean-Baptiste MENGUY, chargé du second degré, et surtout chargé

de l'éducation auprès de moi en tant que Conseiller de Paris et qui était surtout président de la fameuse MIE sur les temps périscolaires.

Madame ROLGEN : Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Je regrette un peu que la Mairie de Paris ait une vision aussi optimiste des choses parce que ce n'est pas vrai. Monsieur BLOCHE, vous êtes allé au 10 Saint-Lambert où tout allait bien. Il n'y a pas longtemps, grâce à l'écoute de Madame JEANNIN, la REV a été changée mais nous y avons connu 3 années de galère. Il y a encore quelques écoles qui connaissent des galères avec leur REV. Oui, depuis des années. Madame JEANNIN nous écoute. Je lui ai envoyé un message ce matin sur un dysfonctionnement. Elle m'a tout de suite répondu et elle va y remédier. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de liaison mais tout ne va pas si bien que cela. Je reste attachée - 46 ans d'enseignement, ça marque - à la fonction école, à la fonction enseignement, éducation nationale dans une école et ensuite, il y a une place au périscolaire. Je ne vais pas me battre sur quatre jours ou quatre jours et demi. Cela ne m'intéresse pas vraiment parce que les écoles sont un peu partagées sur ce sujet. Il n'y a aucun conseil d'école qui a dit que tout était parfait. Ce n'est pas vrai. Nous n'allons pas vous donner de chiffres mais vous ne pouvez pas dire qu'on a simplement ajouté une matinée. Ce n'est pas vrai. Les TAP sont un bouleversement. La création des REV est un bouleversement. C'est-à-dire que les directeurs d'école ne sont plus à part entière dans leurs écoles. Quand j'étais directrice, on arrivait le matin et bien souvent on repartait le soir à 18 h 30 après le goûter ou les études. Cela a l'air de vous faire rire mais moi pas du tout : c'est une question de responsabilité ; l'organisation d'une cantine, d'études. Maintenant, avec ces rythmes scolaires, il n'y a plus d'enseignants qui font les études. Quand vous parlez de mixité sociale etc., un enseignant qui faisait les études le soir, c'était autre chose qu'un animateur qui a du mal à parler français. Je suis désolée. L'égalité passe aussi par des enseignants qui peuvent aider les enfants, qui maîtrisent le langage, qui maîtrisent les codes de l'école. Je suis désolée mais il y a encore une directrice qui m'a envoyé un message ce soir disant que dans son école les études sont une catastrophe. C'est la directrice du 20 rue de La Saïda qui ne pouvait pas être là ce soir et qui m'a demandé de vous transmettre cela. C'est un bouleversement qui s'est passé dans les écoles et il faut l'appriivoiser.

Les ateliers, excusez-moi, mais c'est ronflant. Qu'est-ce que l'on met dans des ateliers d'éveil ? Je vais vous donner encore mon expérience. Cela fait trois ans que je suis partie et c'est vrai que cela s'est amélioré grâce au concours de tous : des directeurs et des REV. Il est hors de question pour moi de critiquer ces derniers. Il n'empêche que lorsqu'on avait un atelier échecs, il n'y avait pas de matériel. Qu'est-ce qu'on faisait ? Pendant trois semaines voire un mois, on commençait à dessiner l'échiquier puis on coloriait. C'était ça l'atelier d'échecs. Quand on commençait à être performant, l'animateur avait un peu de mal.

Ce qui me dérange aussi, c'est que nous n'avons pas du tout parlé du statut et du règlement des femmes de service. Cela fait 5 ans que nous l'attendons. À chaque comité d'évaluation, nous le demandons. Nous ne l'avons toujours pas. Dans des écoles comme Frères-Voisin, il y a quelques années, comme 34 Olivier-de-Serres récemment, les enfants sont rentrés souillés chez eux ou alors on a appelé les parents pour les changer parce que tout le monde a dit ce n'est pas à lui de le faire. Nous sommes allés dans des centres de loisirs, pendant les vacances, avec le Maire et nous avons vu des écoles qui étaient un peu débordées : il y avait des enfants à changer, il fallait être deux pour ne pas qu'il y ait de suspicion... Il y a encore des choses à améliorer. Les femmes de service ne peuvent pas tout faire. Il y a très peu d'ASEM. Bien souvent, j'entends les animateurs dire que ce sont eux qui tirent la chasse d'eau des toilettes. Il y a aussi des animateurs dont le métier a changé. Je crois que, ça aussi, il faut le reconnaître.

[Applaudissements]

**Monsieur le Maire** : Merci Madame ROLGEN. Je suis désolé, les élus ont le droit d'applaudir, d'exprimer leur opinion bruyamment mais pas le public. Je suis désolé. Ce n'est pas très grave mais je rappelle la règle de fonctionnement des conseils municipaux. Nous ne ferons pas évacuer la salle pour autant. Ne vous inquiétez pas. Monsieur MENGUY, conseiller de Paris, a la parole.

**Monsieur MENGUY** : Je vais parler avec une triple casquette puisque je suis élu chargé de l'éducation, j'ai eu l'honneur de présider la fameuse mission dont tout le monde parle et cite en référence et je suis parent d'élève de deux enfants : une en élémentaire et une en maternelle. Le problème de ce sujet, c'est que ce n'est pas une seule réalité. Ce sont 660 réalités à Paris qui correspondent à 660 écoles et près de 60 réalités dans le XV<sup>e</sup>. On ne peut pas dire d'un côté que c'est

complètement catastrophique et de l'autre que c'est absolument formidable. Je crois qu'il ne faut pas tomber dans l'angélisme. Il y a de très bonnes choses qui existent. À mon sens, la création d'une filière animation au sein de la Ville est un vrai progrès. Je l'ai dit et je l'ai publié. Je n'ai donc pas de problème par rapport à cela. C'est vrai qu'il y a un effort de fait sur certains aspects. On ne peut pas critiquer systématiquement.

Ceci étant, cette réforme de 2013 donnera lieu à la sixième rentrée avec ce dispositif. Cela inclut globalement ce qu'est la politique périscolaire de la Ville de Paris. Les deux sont liés. Un des problèmes majeurs de 2013, c'est qu'une politique publique de cette envergure a deux exigences : la première, avant la mise en place de la réforme, c'est l'expérimentation c'est-à-dire que l'on ne s'engage pas dans un mastodonte comme celui-là sans avoir testé si ça marche ou pas. La précipitation de la Ville, qui s'explique parce qu'il y avait un enjeu financier en 2013 avec le fonds d'amorçage, a empêché cette expérimentation ; c'est-à-dire qu'elle est allée s'enfiler sans aucun retour en arrière possible. Le second point qui est indispensable, c'est l'évaluation. Une politique publique s'expérimente d'abord et s'évalue en permanence. Le problème de cette politique périscolaire c'est qu'il y a eu des évaluations - je suis bien placé pour le savoir j'en ai présidé une - mais il n'y a pas d'évaluation qualitative. ICC, ce n'est pas une évaluation qualitative. C'est une évaluation quantitative. La mission d'information et d'évaluation a fait un certain nombre de préconisations beaucoup moins suivies que ce que Monsieur le Maire semble le dire mais c'était surtout des préconisations quantitatives, un constat, une photographie. Des politiques comme celle-là, s'évaluent de façon qualitative au fil de l'eau, en permanence, par des organismes indépendants comme des organismes internes. Cela a été évoqué sur l'enquête de la CAF par Madame ROY. Mais le problème, c'est que celle-ci s'attache à savoir si les parents sont satisfaits. Oui, ils le sont puisqu'en gros, ils n'ont aucune information de ce qui se fait sur le temps périscolaire de leur enfant. Monsieur SITBON, vous êtes parent d'élèves, le matin lorsque vous allez déposer vos enfants à l'école, vous ne voyez pas le REV. Il n'y a pas ou très peu de carnets de correspondance de la politique périscolaire. Ma fille en a un en élémentaire ; la dernière fois qu'il a été rempli c'était en octobre dernier. Ce n'est pas vrai de dire qu'il y a une restitution aux parents. C'est une préconisation que la mission que j'ai présidée avait faite et qui n'a pas été suivie d'effet. Est-ce que les parents sont satisfaits de quelque chose qu'ils ne connaissent pas ? À

partir du moment où les TAP sont gratuits et que leur enfant est gardé - parce que c'est une réalité du mode de garde à Paris - évidemment que les parents sont satisfaits. L'enfant est en bonne santé. Il n'y a pas de sujet. Ce n'est pas tabou de le dire parce que cela incite à l'amélioration.

L'autre point, c'est la commission culturelle du Sénat. J'ai beaucoup de respect pour les parlementaires qui siègent ou ont siégé dans les commissions culturelles des assemblées et qui ont, en général, fait un travail excellent sauf qu'elle s'est penchée sur les rythmes sur le plan national. Cela a été dit : Paris a une spécificité. L'erreur majeure que la Ville n'a pas réglée en 2013 a été de répondre à deux questions : est-ce que la politique périscolaire de la Ville de Paris c'est de la garderie ou de la coéducation ? Elle n'a pas tranché cette question c'est-à-dire que pour certains ateliers, vous avez de la garderie et pour d'autres vous avez de la coéducation. Il y a des ateliers de langue alors que c'est fait sur le temps scolaire. Je m'interroge sur la pertinence de ça. Je m'interroge sur le fait qu'on ait recruté une ASEM pour faire des ateliers d'anglais en maternelle sur le seul fait - elle en a témoigné devant la mission d'information - qu'elle avait travaillé dans une agence de voyages. Il y a là un vrai sujet qualitatif.

La seconde question, sur laquelle la Ville n'a pas tranché et qui a été soulevée par la mission d'évaluation d'information, c'est : est-ce que le périscolaire a toujours vocation à se dérouler dans l'école ? Je fais partie de ceux qui considèrent que le périscolaire doit intervenir dans l'école pour minorité du temps. Vous l'avez dit, la Ville a assez de ressources : les grands théâtres - qui se retirent d'ailleurs des ateliers périscolaires -, les grandes structures sportives. On aurait dû imaginer une politique périscolaire qui soit hors les murs. Cela n'a tellement pas été fait que les ateliers du conservatoire posent des problèmes parce qu'il n'y a pas assez d'adultes pour accompagner les enfants dans les conservatoires et en particulier dans le XV<sup>e</sup> arrondissement. Si la Ville avait pris le temps de répondre à ces deux questions, nous aurions pu alors tangenter vers du qualitatif. Le résultat, c'est que les locaux scolaires quel que soit leur propriétaire - j'ai plutôt tendance à penser qu'ils appartiennent aux élèves - n'en peuvent plus parce qu'ils sont mobilisés en permanence de 8 h 30 à 18 h 30 voire 21 heures quand il y a des réunions publiques. Cela n'a pas du tout été anticipé par la Ville. Résultat des courses, on se retrouve avec des bâtiments qui n'arrivent plus à suivre. C'est, à mon sens, l'erreur majeure.

L'autre problème, c'est l'attractivité de l'école publique. On a perdu 10 000 élèves en quelques années. Il faut aussi s'interroger et évaluer la question afin de savoir pourquoi il y a une désaffection de l'école publique.

Autre point, c'est la gestion des ressources humaines. Ça touche concrètement ce qui se passe dans nos écoles. Il n'est pas normal, 6 ans après, que les REV n'aient toujours pas un bureau affecté pour travailler. Il y a encore des REV qui ont une table dans le hall de l'école. Est-ce que c'est normal ? Est-ce que c'est légal ? Je ne suis même pas sûr que ce soit légal de travailler dans des conditions comme celles-là. On peut parler de continuum et de tout ce que vous voulez, il n'y a pas ça.

Sur le rapport du contrôle, j'ai entendu ce qu'a dit Monsieur DERBOULE mais toutes les écoles, tous les ateliers sont contrôlés de façon éparse : 8 % le sont chaque année par la DDCS. 8 %, pas plus.

Nous avons parlé du niveau de qualification en mission d'évaluation : le taux minimum pour le bafa est très faible. On ne demande pas à 100 % des adultes d'être titulaires du brevet d'aptitude. En sachant que le bafa n'est pas un gage de talent pédagogique pour les ateliers. La position que j'ai et le recul par rapport à la mission que j'ai présidée, c'est de dire que c'est un peu dommage d'arriver et de préparer la rentrée 2018 en disant à tout le monde que beaucoup de choses ont été améliorées alors que celles-ci auraient dû être anticipées avant la mise en place de la réforme. C'est ce temps-là qu'on aurait dû développer plutôt que de réparer, parfois par des rustines, parfois par de vraies décisions, un dispositif qui est fondamental puisqu'il touche au quotidien de nos enfants.

Je terminerai là-dessus : au final, la question des quatre jours ou quatre jours et demi est aussi une question de l'Éducation nationale et une question nationale. Comment peut-on imaginer qu'il est cohérent, pour des enfants, en particulier des petits de maternelle qui ont 3 ou 4 ans, de finir à 16 h 30 le lundi, potentiellement à 15 heures le mardi si les parents ont réussi à trouver un mode de garde, à 11 h 30 le mercredi, à 16 h 30 le jeudi et à 15 heures le vendredi ? Franchement, indépendamment de la qualité des ateliers périscolaires, si dans un monde parfait le périscolaire était parfait, comment peut-on imaginer la pertinence pour le rythme de l'enfant d'avoir des horaires décalés ? Monsieur BLOCHE l'a dit : les enfants sont plus frais le matin. S'ils sont moins frais

l'après-midi, comment peut-on leur imposer un rythme chaotique qui n'est pas régulier ? S'ils sont moins attentifs, moins concentrés, plus fatigués - même si on n'ose pas le dire -, pourquoi leur faire terminer à 16 h 30 le lundi, à 15 heures le mardi, etc. La préconisation que nous avons portée avec le groupe auquel j'appartiens pour cette mission d'information, - qui n'a pas été reprise mais qui est toujours d'actualité -, c'est à tout le moins d'harmoniser la maquette horaire. Gardons les ressources humaines, les REV, les 57 millions d'ateliers différents sur des thématiques différentes, oublions le parcours éducatif des enfants, etc. mais au moins harmonisons la maquette horaire. Monsieur BLOCHE a fait la liste à la Prévert. J'ai compté : il y a 13 thématiques différentes pour les ateliers dans le XV<sup>e</sup>. Mais si, c'est un souci, Monsieur SITBON. Quand vous voulez faire un parcours éducatif, un parcours péri-éducatif, vous ne pouvez pas avoir autant d'ateliers différents qui partent dans tous les sens avec des intervenants différents, des associations différentes, des équipes d'animation différentes, des remplaçants différents. Monsieur SITBON, ce n'est pas sérieux de dire ça. Il faut donc rationaliser, évaluer sur le qualitatif et, à tout le moins, revoir cette maquette horaire qui, à mon avis, ne révolutionnerait pas l'organisation des familles ; ce que craint Madame HIDALGO mais elle n'est pas là pour le dire. Au moins, cela pourrait conforter et rassurer les enfants et certainement les adultes - scolaires et périscolaires - qui interviennent dans les écoles.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur MENGUY de nous avoir fait bénéficier de votre expertise de président de la MIE dont les conclusions avaient été adoptées à l'unanimité et qui demandent à rentrer en application.

Deuxième partie de notre débat. Un certain nombre d'élus m'ont demandé la parole dans l'hémicycle et ensuite, il y aura une deuxième série de questions dans la salle. Madame GATEL.

**Madame GATEL** : Merci Monsieur le Maire. Je voulais répondre à Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Dites lequel car c'est compliqué.

**Madame GATEL** : A Monsieur BLOCHE. Manifestement, je me suis extrêmement mal exprimée. Il est important que je m'exprime correctement. Bien évidemment, je ne fais pas miennes les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes ; quoique, il y a tout de même un certain nombre de choses

intéressantes et notamment le souhait de la Ville de procéder à une évaluation du dispositif. On y revient finalement. C'était un sujet que nous avons abordé tout à l'heure et sur lequel, manifestement, vous n'étiez pas tout à fait en accord. Surtout, je voulais revenir sur ce que j'ai évoqué concernant l'encadrement de la pause méridienne. Ce n'est pas moi qui le dis, en l'occurrence, c'est la DASCO en réponse à la Chambre régionale des comptes qui fait un certain nombre de propositions en matière de réduction des coûts. La DASCO préconise : « *une régulation des taux d'encadrement selon les activités de la journée. Sont souhaitées des normes d'encadrement plus différenciées et moins contraignantes notamment pour l'encadrement de la pause méridienne* ». Encore une fois, ce n'est pas moi qui fais cette proposition mais manifestement c'est vous-même. Le sens de ma question de tout à l'heure était d'avoir une réaction sur ce sujet car cela ne me semble pas être la chose la plus prioritaire à faire. Merci.

**Monsieur le Maire** : Madame CEYRAC.

**Madame CEYRAC** : A mon collègue Marc ESCLAPEZ, vous avez dit que les enfants viennent de banlieue. Je voulais savoir ce qu'il en était. Je croyais qu'il y avait des sectorisations mais ils peuvent tout de même venir de banlieue.

**Un intervenant** : C'est le privé.

**Madame CEYRAC** : Si vous connaissiez le privé dans le XV<sup>e</sup>, Monsieur, vous comprendriez que ce n'est pas tout à fait le cas. À part les lignes de métro, les gens ne viennent pas d'on ne sait où. Bien sûr, qu'ils ne rentrent pas dans le privé car le nombre de places est limité. Vous savez aussi que toutes les écoles privées de l'arrondissement sont en train d'agrandir leurs locaux autant qu'elles le peuvent car elles sont submergées de demandes. Évidemment, toutes n'aboutissent pas. Mais ne dites pas que ce n'est pas vrai. C'est un fait. Cela vous dérange. Je peux comprendre.

**Monsieur le Maire** : Pour confirmer ce que dit Madame CEYRAC, c'est vrai que j'ai des demandes de permis de construire de la totalité des établissements privés du XV<sup>e</sup>. S'ils s'agrandissent, c'est certainement qu'il y a peut-être... Je ne sais pas. Je suis peut-être trop rationnel. Mais, c'est quand même une réalité.

Il n'y a plus de questions ? Peut-être une réponse à ces deux questions avant de passer à la salle. Monsieur BLOCHE, est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ?

Monsieur BLOCHE : Peut-être que je verrai Madame tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Vous vous verrez en particulier. Quelle chance, Madame CEYRAC. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ? Madame.

Madame LABESSE : Bonjour, Madame LABESSE directrice de l'école 40 rue des Morillons. Tout à l'heure, j'ai entendu Monsieur BLOCHE dire qu'il n'y avait pas trop de problèmes de moyens financiers. Je voulais évoquer la situation de l'école. Nous avons eu, l'année dernière, de gros problèmes de remplacement d'ASEM. Nous en avons deux en arrêt pour des troubles musculo-squelettiques, une est en travail aménagé avec quelques heures de complément de ménage d'un agent mis en place par la CASPE. L'année dernière, j'ai déclaré sur 784 jours de travail cumulé, 330 jours d'absence pour maladie dont 181 jours de travail d'ASEM qui n'avaient pas été remplacés. Cette année, une ASEM est en arrêt depuis début avril pour un grave problème de santé. Elle a été remplacée quatre jours et demi par quatre personnes différentes. Dans le même temps, une autre ASEM a été opérée. Elle est en arrêt depuis le 14 mai et elle n'a pas été remplacée. Elle intervient dans deux classes de grande section.

Je voulais dire que les écoles sont tout de même dans des difficultés de fonctionnement. Nous avons des soucis de remplacement. Cela ne se fait pas. Nous avons des classes à 30 avec des enseignants qui sont seuls et il y a effectivement toutes les difficultés liées aux locaux. Nous n'avons pas d'espace supplémentaire. Le REV n'a effectivement pas de bureau mais nous n'avons pas non plus beaucoup d'espace pour les élèves. Nous sommes dans une réalité de terrain qui est bien éloignée de ce que j'entends ce soir. Je voulais le dire. On oppose les équipes, mais celles-ci font ce qu'elles peuvent et elles se succèdent.

Le temps de concertation qui a lieu entre les REV et les directeurs, c'est trois quarts d'heure, à peu près, le jour de la prérentrée. Après, on se succède tout le temps. On fait toujours avec le bon vouloir.

Je voulais dire à Monsieur BLOCHE qui parlait tout à l'heure des indemnités des directeurs que ce matin, j'étais à 7 h 40 dans l'école parce que cette nuit, il y

avait des orages. Il y avait un état des lieux à faire sur l'école et personne n'était là. C'est moi qui m'en suis occupée et qui ait dû faire remonter les incidents liés à l'orage. Je suis déjà allée à l'école à minuit. Je pense que les directeurs ne le sont pas pour les indemnités. Ils sont sur le terrain. Si, ce soir, nous sommes encore là, c'est aussi pour montrer l'intérêt que nous portons à notre école et à nos élèves.

Une intervenante : Pour compléter ce que Madame LABESSE vient de dire. Vous avez parlé de la formation des ASEM pour les TAP. Il faut savoir que lorsqu'elles partent en formation parfois jusqu'à une semaine, elles ne sont pas remplacées ce qui fait que nous avons de gros impacts au niveau du fonctionnement des écoles. Et je vous passe, les stages syndicaux, les RTT, les CA et les maladies.

Monsieur le Maire : Autre intervention ? Qui souhaite intervenir ? Madame la directrice.

Madame CHAIGNEAU : Je suis directrice de l'école maternelle Saïda. Je voulais évoquer la difficulté pour les ASEM avec cette réforme et leur grande fatigue. Il y a un mouvement de grève depuis plusieurs mois qui est très important. Dans mon école, j'en ai 4 sur 7 qui le suivent. Étant donné que c'est une école de 8 classes, nous avons sur le temps des TAP, une majorité d'ASEM. C'est une grosse difficulté qui est due à leurs conditions de travail. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame la directrice.

Une intervenante : Je suis REV dans une école élémentaire du XV<sup>e</sup>. Je voulais évoquer les enfants qui quittent les écoles pour aller dans le privé. Je reçois énormément d'enfants des écoles privées sur mes temps extrascolaires et périscolaires le mercredi après-midi. Ils arrivent à 13 h 30. J'en ai aussi beaucoup pendant les vacances. Donc les gens qui mettent leurs enfants dans le privé utilisent aussi les services périscolaires de la Mairie de Paris quand ils en ont besoin.

Monsieur le Maire : Merci. Autre intervention ? Il n'y en a pas. Tout le monde a pu s'exprimer ? Madame la directrice.

Madame LABESSE : Je voulais également m'adresser à Monsieur DESCHAMPS concernant les consultations dans les conseils d'école. Il y a eu 40 % sur le premier conseil d'école. Je sais de la part de nombreux collègues qu'il y a eu aussi

des concertations sur les deuxièmes conseils d'école. Je voulais dire que si j'avais voulu faire voter un retour à quatre jours ou quelque chose comme ça, j'aurais pu l'obtenir parce que les voix étaient possibles. J'ai préféré la concertation et, en conseil d'école, nous avons plutôt demandé la réouverture des discussions. Je voulais dire que l'école c'est ça aussi, c'est être dans la discussion et anticiper et ne pas vouloir imposer les choses ; ce qui était possible. En revanche, le conseil des maîtres va se réunir pour affirmer l'avis qu'il a décidé de communiquer aux syndicats.

Ce n'est pas parce qu'il y a eu 40 % que les enseignants ne parlent pas. On regrette un peu d'être peu entendus par notre hiérarchie face à une Mairie de Paris qui est à l'écoute de ses personnels. À mon sens, beaucoup de directeurs et d'enseignants se trouvent un peu seuls dans leurs écoles par rapport à ce que nous vivons depuis 5 ans, par rapport à des difficultés de fonctionnements qui ne sont pas uniquement du fait du Rectorat, de l'Éducation nationale et qui peuvent être aussi du fait de la Ville. Nous sommes laissés un peu au milieu de tout cela pour les gérer. Merci.

**Monsieur le Maire** : Pas d'intervention dans la salle ? Tout le monde s'est exprimé ? Non, il y a encore une prise de parole dans la salle.

**Madame BARAT-LATUITE** : Je suis Laurence BARAT-LATUITE, représentante de la PEEP à l'école Cardinal-Amette. Nous avons assisté à la réunion du 16 mai et nous avons travaillé sur des propositions notamment sur l'organisation, le contenu mais aussi le savoir-vivre ensemble. Je crois que ce que nous attendons pour la rentrée prochaine, c'est d'organiser, peut-être avec Madame JEANNIN, une charte de bonne conduite et de respect des lieux ; quelque chose qui soit écrit et respecté par l'ensemble des intervenants. C'est très important. Nous attendons également un règlement intérieur unique car nous sommes dans la même enceinte.

Au niveau de l'organisation, nous avons constaté des dysfonctionnements même si nous avons beaucoup de chance à Cardinal-Amette. Il y a un état de fatigue accentué des enfants. On a vraiment noté une distinction entre l'élémentaire et la maternelle.

Il faudra revoir le rôle des ASEM en maternelle avec un statut particulier. Il faut continuer à les former. Nous avons également noté un souci sur l'hygiène et l'accompagnement des enfants.

Pour finir, la question de la responsabilité des directeurs d'école sur le temps périscolaire a été évoquée. Il n'y a pas de règlement intérieur donc je pense qu'il faut travailler là-dessus et donner un rôle au directeur d'école, lui redonner son rôle de référent. Je crois que j'ai fait le tour. Nous sommes à votre disposition pour échanger.

**Monsieur le Maire** : Merci. Il y a d'autres interventions dans la salle ou dans l'hémicycle ? Monsieur SITBON.

**Monsieur SITBON** : Il est tard, je vais être bref. J'ai l'impression que cette question, depuis 5 ans, soulève tous les problèmes de l'école publique. Malheureusement, la Ville ne peut pas régler tous les problèmes d'une école qui n'est pas assez valorisée. Je veux prendre deux minutes pour saluer tous les directeurs d'école parce qu'il y a un débat qui semble un peu dogmatique. Ces derniers ont pris en charge de vraies difficultés depuis 6 ans. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il faut aller encore plus loin dans la revalorisation de l'école publique, dans un dépassement des apprentissages et du temps scolaire pour tous. La Ville ne peut pas tout.

Politiquement, je me battrais pour que l'Éducation nationale soit revalorisée, pour que l'on respecte à nouveau, plus qu'aujourd'hui, les enseignants mais on ne peut pas tout mélanger. Je voulais prendre deux secondes pour le dire. Au niveau du périscolaire, on tourne malheureusement un peu en boucle. Il y a des améliorations. A mon sens, personne du côté de la Ville de Paris n'a dit que tout était rose. Il y a beaucoup de travail qui a été fait depuis 6 ans. Il me semble qu'il faudrait que nous travaillions ensemble et que l'idée d'une charte est très bonne. Je ne sais pas si vous la reprendrez Monsieur le Maire mais, à mon sens, ce serait une chose très favorable pour tout le monde.

Je pense qu'il faut éviter les caricatures et se tourner vers l'avenir plutôt que de ressasser les difficultés qu'il y a eu au début même si elles sont réelles et qu'on ne va pas les cacher. Il faut vraiment cesser les caricatures pour avancer sinon on va tourner en boucle. Je ne crois pas que nous puissions dire que, de manière générale, les animateurs ne savent pas parler français, que les ateliers qui sont

proposés sont n'importe quoi. Je crois vraiment que ça, c'est de la caricature. On pourra aller dans les écoles. Je veux bien me rendre avec vous dans certaines d'entre elles et regarder un par un les ateliers. Quand on dit qu'il y a 13 thématiques, le monde est riche, je crois qu'il faut s'en réjouir. Les 13 thématiques ne concernent pas chaque école. Cessons la mauvaise foi, les caricatures, tournons-nous vers l'avenir. Je pense effectivement qu'une charte serait très bénéfique.

Un petit mot pour dire, en tant que parent, que mon fils fait de l'anglais en maternelle. C'est une ASEM qui le fait. J'ai eu l'occasion de discuter avec elle et elle semblait heureuse de remplir cette fonction. Elle ne se plaignait pas de fatigue. Tout cela n'est pas statistique. Nous avons dit des tas de choses qui ne le sont pas. Cela nous fait un lot de témoignages que nous reverrons ensuite ensemble.

Dernier point, sur la question de la commission ad hoc qui détermine l'appel à projets, c'est vrai que nous n'y siégeons pas. Je demande si nous pouvons y siéger. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions d'élus dans l'hémicycle ? Monsieur RIGAUD.

**Monsieur RIGAUD** : Merci Monsieur le Maire. J'ai noté dans votre intervention, Monsieur le Maire, le souci que représentent cette organisation et ce manque d'effectifs notamment au niveau des ASEM et le manque d'hygiène des établissements et parfois celui des enfants ; ce qui est très préoccupant. J'ai bien compris qu'aujourd'hui des évaluations ont été faites mais nous avons tout de même du mal à estimer les progrès des enfants grâce à cette nouvelle organisation. Peut-être pourrait-on évaluer l'état d'entretien des établissements, ce qui permettrait à la Ville de mieux juger les manques en termes de personnel et donc ce recrutement nécessaire au niveau des ASEM. Je pense que l'assemblée vous en a fait part à plusieurs reprises : évaluer un établissement avec des critères identifiés par une commission paritaire serait très facile à mettre en place.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je vois encore d'autres mains qui se lèvent. Ensuite, on répondra collectivement à toutes ces questions. Madame LEKIEFFRE. Assez rapidement peut-être car c'est la troisième fois vous prenez la parole.

Madame LEKIEFFRE : Ça gêne ?

Monsieur le Maire : Ce n'est pas que ça gêne mais il est 22 heures. Allez-y. C'est juste pour que vous soyez concise.

Madame LEKIEFFRE : Avec ma REV, nous avons élaboré une charte en 2015-2016. Je peux la mettre à disposition. Le seul problème c'est qu'elle ne sert pas à grand-chose quand un animateur arrive au pied levé - comme il y en a bon nombre - ; il n'a pas le temps de se l'approprier. Mais, je la mets à disposition avec grand plaisir.

Monsieur le Maire : Merci. Madame.

Madame LAGNIER : Madame LAGNIER, directrice de l'école polyvalente Convention. Nous venons de passer trois heures. C'était très intéressant puisque nous sommes tous restés. Malgré tout, cela me rappelle des réunions que nous avons déjà vécues il y a 5 ans. C'était pratiquement les mêmes. Malheureusement. C'est triste. C'est décevant. Il y a deux camps. Deux points de vue, plutôt. Ce n'était pas vraiment ce que je voulais dire. Qu'importe. Je voudrais tout simplement savoir si à l'issue de ces 3 heures quelque chose va être retenu de cette discussion. J'ai beaucoup aimé l'intervention du papa de maternelle. Sera-t-il entendu par les sphères de la Mairie de Paris ? Est-ce que la Mairie de Paris va accepter la demande qui est faite de consulter, de demander à chaque conseil d'école de s'exprimer vraiment ? Vous l'avez dit : c'est la Mairie et les conseils d'école qui prennent les décisions. Si vous voulez vraiment savoir ce que l'on pense, interrogez-nous. Demandez-nous vraiment de nous exprimer. Nous sommes partants. Est-ce que cette réunion aura servi à cela ? On n'en sait rien. On a également entendu parler d'interroger les familles. Cela serait une bonne idée mais cela dépend de la façon dont on pose la question. Si vous demandez de choisir entre quatre jours et quatre jours et demi sans dire ce qui se passera le mercredi, la majorité souhaitera rester à quatre jours et demi.

Je voulais juste vous demander ce qui va se passer après cette réunion. Est-ce que des éléments de discours de ce soir vont déboucher sur des mesures concrètes, sur des décisions ? Nous sommes en attente de ça depuis 5 ans.

Monsieur le Maire : Ce témoignage va nous permettre de clôturer cette réunion avec l'intervention terminale de Monsieur BLOCHE. Je dois dire que cette

réunion est une séance de Conseil d'arrondissement en présence du CICA c'est-à-dire du comité des associations. C'est donc un lieu de débat. Ce n'est pas forcément un lieu de décision même si nous escomptons qu'un certain nombre de conclusions puissent en être tirées de façon positive.

Je ne dirais pas que nous sommes dans la caricature comme l'a prétendu Monsieur SITBON, pas plus que je ne prétendrais que vous êtes dans le déni total des problèmes qui se posent dans l'organisation des temps périscolaires. En tant que Maire, je souhaite qu'à partir du moment où la décision est prise et que ni la Mairie de Paris, ni l'académie ne reviendront sur l'organisation générale, les convaincre d'améliorer le plus possible le dispositif. Je concède à Monsieur BLOCHE qu'il y a eu des améliorations. Pour présider le comité de suivi des rythmes scolaires depuis le début une à deux fois par an et pour en discuter extrêmement souvent avec mon collègue qui y siège aussi et qui a été élu président de la MIE sur ce sujet, je peux vous dire qu'il y a eu des améliorations mais beaucoup de problèmes n'ont pas encore été résolus ; en maternelle principalement mais en élémentaire aussi. Vous l'avez les uns et les autres, quelle que soit votre fonction dans la communauté scolaire, amplement souligné.

Nous ne sommes pas là pour être dans des postures. Chacun s'est exprimé ; nous-mêmes, comme les personnes dans la salle ou les élus. Chacun a exprimé son ressenti, ses propositions, son appréciation des choses. Il faut accepter la parole de l'autre. À partir de là, l'objectif commun que nous visons tous ensemble - et je demande à la Mairie de Paris de l'aide à ce niveau voire à l'académie - c'est que nous puissions, à partir de ce débat, ouvrir des voies et des pistes d'amélioration pour l'organisation dont vous supportez les dysfonctionnements que vous soyez parents, enseignants, directeurs voire élus.

Pour ouvrir largement et à deux battants les portes des améliorations, je passe la parole à Patrick BLOCHE.

**Monsieur BLOCHE :** Merci pour vos interventions. Sincèrement, je ne pense pas qu'il y ait deux points de vue ou deux camps. Vous vous êtes repris d'ailleurs, Madame la directrice, je vous en remercie. Je crois que si nous sommes ici rassemblés à une heure tardive, c'est parce que nous croyons tous à l'Éducation nationale et que nous avons une préoccupation commune : la réussite des enfants ; en l'occurrence, ce soir, des enfants du XV<sup>e</sup> arrondissement. Si

l'éducation pour certains, c'était une intervention d'une professeure des écoles se revendiquant du syndicat FO en disant qu'elle n'est pas nationale car certains sont à quatre jours et d'autres à quatre jours et demi, ce n'est pas de la responsabilité de la Mairie de Paris. Je suis le premier à le regretter. C'était plus clair en 2008 lorsque Xavier DARCOS a dit on passe à la semaine de quatre jours. C'était plus clair en 2013 avec Vincent PEILLON, quand on a rétabli la semaine à quatre jours et demi. La situation actuelle que nous vivons, avec des territoires à quatre jours et d'autres à quatre jours et demi, nous interroge sur ce caractère national de l'éducation à laquelle nous sommes attachés.

Comme le faisait remarquer Bérénice DELPAL, si beaucoup d'enfants des départements limitrophes vont dans les établissements scolaires privés, ils viennent de communes qui, justement, sont passées à la semaine de quatre jours. Je pense qu'on ne peut pas faire de corrélation. Mais, Madame CEYRAC, nous sommes d'accord.

**Madame CEYRAC** : Je n'ai rien dit. Je vous écoute. J'ai le sourire aux lèvres, c'est tout.

**Monsieur BLOCHE** : Madame CEYRAC, je pense que nous sommes fondamentalement d'accord. Je ne nie absolument pas le fait qu'il y ait un attrait du privé notamment à Paris. Je vous ai même donné le chiffre des élèves scolarisés dans le privé : 30 %. Je vous le dis sincèrement quand des parents décident de mettre leurs enfants dans le privé, c'est par rapport aux apprentissages qu'ils reçoivent sur le temps scolaire et à l'idée du parcours de leur enfant dans le système scolaire au fil des années.

Beaucoup de directrices et de directeurs d'école se sont exprimés. Madame ROLGEN a été la première à le faire dans les fonctions qui furent les siennes. En l'occurrence, j'ai le plus grand respect pour les directrices et les directeurs d'école qui ont vu leurs missions s'accroître ces dernières années et pas seulement du fait de la création d'activités périscolaires. Je pense qu'être responsable dans un établissement scolaire, notamment dans une école aujourd'hui, est beaucoup plus compliqué qu'hier, parce que nous sommes à Paris et qu'il y a eu des attentats terribles en 2015 et que les enjeux de sécurité sont plus prégnants aujourd'hui qu'hier. Je considère que la fonction de directrice et de directeur d'école est centrale. Je regrette vraiment, Madame LABESSE, que

vous avez compris le contraire de ce que je voulais vous exprimer puisque je vais être amené en séance du Conseil de Paris, la semaine prochaine, à justement répondre au rapport de la Chambre régionale des comptes qui critique la Mairie de Paris parce que nous avons mis en place 800 professeurs de la Ville de Paris, parce que nous avons un système de décharge pour les directrices et directeurs d'école qui commence à partir de 5 classes là où il commence à partir de 13 classes hors de Paris et parce que nous versons des indemnités aux directrices et directeurs d'école pour la prise en compte des activités périscolaires. Madame LABESSE, vous avez compris le contraire puisque je vais m'opposer aux prescriptions de la Chambre régionale des comptes montrant l'attachement de la Mairie de Paris - y compris dans les plus hautes sphères que nous représentons pour reprendre les propos d'une autre directrice d'école - au rôle central des chefs d'établissement.

Je rappelle aussi que je ne suis que l'adjoint à la Maire de Paris, Anne HIDALGO, en charge de l'éducation et qu'en l'occurrence, les directrices et directeurs d'école, tout comme les enseignants, sont des personnels de l'Éducation nationale. Les directeurs et directrices qui convoquent et font l'ordre du jour des conseils d'école ne peuvent recevoir aucune demande et ne sont évidemment pas placés sous l'autorité de la Mairie de Paris. En l'occurrence, les directrices et les directeurs d'école, dans leurs compétences, font ce qu'ils veulent. En tout cas, ils ne dépendent en rien de la Mairie de Paris. Leur indépendance est totale. Je tenais à le rappeler.

Jean-Baptiste MENGUY a, quant à lui, fait une description d'un enfant qui termine à 16 h 30 le lundi, à 15 heures le mardi, à 11 h 30 le mercredi, à 16 h 30 le jeudi puis à 15 heures le vendredi. Sauf que 85 % des enfants du XV<sup>e</sup> scolarisés dans le privé terminent à 16 h 30 du lundi au vendredi et à 11 h 30 le mercredi. Je dis cela pour que vous n'ayez pas dans l'idée qu'il y a eu des perturbations aussi majeures que cela.

Puis, comme m'y invite le Maire, je vais reprendre la lettre qu'il m'a adressée. Il y a des demandes que je peux satisfaire et d'autres pas. Quand il est demandé une fin des activités à la même heure en élémentaire et en maternelle c'est-à-dire à 18 h 15, je vous le dis sincèrement : ce sera un tollé général. Le nombre de familles que je connais, comme vous j'imagine, qui ont des enfants d'un âge suffisamment approché pour que l'un soit en maternelle et l'autre en élémentaire,

fait qu'ils ont besoin de cette demi-heure de décalage pour pouvoir récupérer un enfant en maternelle avant de récupérer l'autre en élémentaire. Cela peut être une bonne idée mais, je pense fondamentalement que nous aurions des protestations fortes de nombreuses familles.

Sur la charte, je suis prêt à vous apporter ma contribution sur ce code de bonne conduite. Il existe un document conjoint Ville de Paris - Rectorat de Paris qui a été élaboré dès 2015 et qui fixe des règles que Bérénice DELPAL et Christophe DERBOULE rappelaient. Nous ne sommes donc pas dans un cadre de flou artistique. Cette idée de pouvoir travailler sur cette charte de bonne conduite serait à mon avis un élément déterminant. Je vous dis ma disponibilité.

Sur la demande de clarification des rythmes en maternelle et sur la révision de la maquette horaire afin que les lundis, mardis, jeudis et vendredis suivent le même découpage horaire : autant dire que l'on supprime les activités périscolaires en maternelle. En l'occurrence, cela viserait à modifier l'organisation de la semaine scolaire et à mettre en place des ateliers de 45 minutes quotidiens ce qui revient de facto à supprimer les TAP puisque le temps utile serait alors inférieur à 30 minutes. Je dis cela parce que j'ai bien entendu et que je vois le papa d'un enfant en école maternelle ; cela peut paraître une bonne idée mais à l'arrivée il n'y a plus d'activités périscolaires.

Un intervenant hors micro

Monsieur BLOCHE : Le principal, c'est que j'ai compris ce que vous m'avez dit. J'ai cru comprendre que vous souhaitiez une révision de la maquette horaire afin que les lundis, mardis, jeudis et vendredis suivent le même découpage horaire. C'est cela que vous aviez exprimé ou pas du tout ?

Un intervenant hors micro.

Monsieur BLOCHE : D'accord. Je croyais que vous aviez fait une proposition. Quelqu'un est intervenu après vous en reprenant vos propos et en le formulant sous cette forme. C'est la raison pour laquelle je croyais vous répondre mais en fin de compte, j'ai répondu à une interprétation de vos propos par une autre personne dans cette salle. Je vous présente mes sincères excuses s'il y a eu confusion.

Sur la formation des animateurs et des vacataires, bien sûr qu'il faut la renforcer. Nous avons créé une filière animation et je remercie Jean-Baptiste MENGUY d'avoir rendu hommage à ce qui est une spécificité parisienne. Bien sûr, en ce domaine, je vous dis ma disponibilité pour faire plaisir à Madame ROLGEN et qu'il n'y ait plus un seul animateur qui ne parle pas français. On oubliera évidemment ce propos légèrement discriminatoire. Excusez-moi, Madame ROLGEN, j'ai beaucoup de respect pour vous. Nous avons reçu les DDEN de Paris ensemble, ici, dans cette salle mais j'ai des fondamentaux qui m'amènent à ce qui est la phrase de trop.

Sur le temps de préparation, je prends un autre engagement. Vous posez un vrai problème qui est que les ASEM n'ont pas le temps de préparation pour les ateliers TAP, ni de temps de réunion avec les REV. Nous travaillons donc activement sur ce point et je prends des engagements pour qu'un temps de préparation des ateliers TAP soit mis en place le mercredi après-midi pour effectivement permettre, chaque semaine, d'avoir un temps rémunéré pour les ASEM dédié à la préparation des ateliers ainsi qu'à la réunion avec les REV.

Autre proposition sur le problème du remplacement des ASEM et sur le fait que les absences soient mieux remplacées sur les temps périscolaires et scolaires : vous savez que nous sommes à un ASEM par classe pour les écoles maternelles d'une à 4 classes et un peu moins au-delà de 4 classes. Je vous ai rappelé que 400 ASEM ont été recrutés. C'est déjà un effort très conséquent. Je ne parle même pas des 2 000 animateurs. Il y a toujours des marges de progression. Je vous le dis sincèrement, j'ai été Maire d'arrondissement il y a quelques années, la situation d'absentéisme des ASEM était le problème numéro un. Nous avons beaucoup progressé. Nous allons encore le faire dans ce domaine. C'est une autre proposition que je voulais vous faire.

Sur le fait de changer les enfants souillés lors du temps périscolaire : fort heureusement, dans la pratique, les ASEM ou les animateurs eux-mêmes changent les enfants. Cela dit, ce point va être réexaminé dans le cadre de la refonte du règlement de service.

Enfin, j'ai bien noté les besoins de renforts de ménage supplémentaires en sachant que nous avons, là aussi, créé des postes. En l'occurrence, je voulais quand même vous indiquer sur les toilettes non nettoyées après les centres de

loisirs, évoquées dans la lettre de votre Maire, que les ASEM finissent leur travail à 16 h 15 le mercredi. Elles ne sont évidemment pas là pour nettoyer les toilettes à 18 h 30. En revanche, un ASEM par école arrive à 7 h 45, ce qui laisse un peu de temps pour nettoyer les toilettes avant l'arrivée des enfants qui se fait habituellement entre 8 h 20 et 8 h 30.

Je dis cela parce qu'il y a des marges de progression et ce sont les engagements que je voulais prendre devant vous ce soir. J'espère avoir été complet.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur BLOCHE. Je regrette que vous ayez été complet parce qu'il y a bien des pistes d'amélioration, des réformes que nous aurions souhaité engranger ce soir. J'évoquais des portes de la réforme ouvertes à deux battants ; c'est une petite poterne qui s'ouvre. Nous serons attentifs sur l'amélioration notamment de certains moyens techniques, d'organisation matérielle concrète et précise. Mais je pense qu'il nous faudra aller plus loin pour satisfaire les représentants de la communauté scolaire ici présents ainsi que les élus.

Vous n'avez pas du tout évoqué la demande de consultation générale sous une forme à débattre. C'est vrai que la Mairie de Paris consulte beaucoup. En ce moment, il y a des urnes partout dans les mairies, dans les rues, sur le Plan climat. Est-ce que l'on préfère respirer de l'air pur ou pollué ? Je pense que c'est important de le savoir mais si je me réfère aux résultats des conseils d'école et à tous les débats que j'ai avec les unes et les autres, une véritable consultation approfondie, dont vous pourriez tirer avantage en réformant plus profondément, serait la bienvenue. Mais, nous n'allons pas refaire le débat de ce soir.

Je voudrais, pour terminer, remercier vraiment le public d'avoir été présent, si attentif et concentré sur ces sujets avec des questions extrêmement précises, concrètes, non politisées et intéressantes pendant 3 h 30. C'est un premier débat dans les arrondissements parisiens. Il pourrait être une matrice de toutes les opportunités d'amélioration pour cette réforme à Paris.

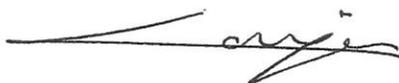
Merci également aux élus mais qui ne font que leur devoir et en petit nombre - je le constate - à cette heure tardive ; j'aurai l'occasion d'en reparler.

Merci à l'administration des affaires scolaires et à son chef, Monsieur BLOCHE, d'avoir accepté pendant 3 h 30 d'entendre des choses pas toujours

systématiquement agréables - mais c'est le débat démocratique - et d'avoir esquissé des pistes d'amélioration dont nous le remercions ainsi que l'académie qui est le pendant, ô combien important de l'Éducation nationale, et à vous mes chers collègues qui êtes particulièrement concernés par cette thématique. Merci à toutes et à tous.

Ce n'est pas la fin, ni l'ouverture d'un débat, c'est une étape. Ce débat se poursuivra dans vos écoles, le Conseil d'arrondissement, lors du prochain Conseil de Paris puisqu'il y en aura un sur le rapport de la Chambre régionale des comptes et sur d'autres sujets concernant les TAP. Merci à toutes et à tous. Bon retour. Bonne fin de soirée.

*La séance est levée.*



Monsieur Philippe GOUJON,  
Maire du 15<sup>ème</sup> Arrondissement

